

Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

819 rue Roy Est, Montréal, Québec H2L 1E4; téléphone: (514) 598-5533; télécopieur : (514) 598-5283; coalition@cqct.qc.ca

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Hausse des taxes sur le tabac

Les groupes anti-tabac satisfaits de la décision de Pauline Marois

Montréal, le 1 novembre 2001. « En annonçant une augmentation de la taxe sur les cigarettes de 2,50 \$ la cartouche au Québec et de 2\$ au niveau fédéral, les gouvernements du Québec et du Canada confirment leur volonté ferme de combattre la principale source de décès évitables », a commenté aujourd'hui monsieur Louis Gauvin, porte-parole de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac. « Au cours des dernières semaines, nous avons demandé à la ministre québécoise des Finances une augmentation de taxes parce que la hausse des prix du tabac demeure l'une des mesures les plus efficaces pour réduire le tabagisme chez les jeunes. Cette décision d'aujourd'hui constitue donc une excellente nouvelle pour tous les Québécois et Québécoises » a ajouté monsieur Gauvin.

Rappelons que les plus récentes études démontrent qu'une hausse de 10 % du prix des cigarettes entraîne une baisse de 3 à 5 % de la consommation du tabac et que les jeunes sont de deux à trois fois plus sensibles aux prix du tabac que ne le sont les adultes.

Selon la Coalition, cette hausse de la taxe représente pour le Québec des revenus 125 millions de dollars pour le gouvernement. Elle demande à la ministre des Finances que 12 % de cette somme, c'est-à-dire 15 millions de dollars, soit alloué à lutte contre le tabac. « L'instauration d'une série de mesures législatives, comme l'interdiction de fumer dans les milieux de travail, le soutien financier aux campagnes anti-tabac menées à travers tout le Québec par les groupes de santé et le paiement des traitements de remplacement de la nicotine, s'est traduite par une réduction de 10 % du taux de tabagisme entre 1994 et 2000. Malgré ces nets progrès et un taux de tabagisme qui se situe maintenant à 28 %, le tabagisme chez les jeunes demeure honteusement élevé à 30 % chez les jeunes hommes de 15 à 19 ans et à 40% chez les jeunes femmes de cette même catégorie d'âge », a souligné le porte-parole de la Coalition.

Selon les autorités scientifiques, les investissements actuels dans la lutte contre le tabac demeurent insuffisants pour lutter efficacement contre l'industrie. L'organisme américain *Centers for Disease Control and Prevention* a établi qu'une société de la taille du Québec devrait y investir de 64 à 178 millions de dollars, soit entre 8,67 \$ et 24,15 \$ per capita. Actuellement, les budgets accordés à la lutte anti-tabac équivalent à 5,90 \$ par personne et ceci inclus les dépenses provenant du gouvernement fédéral.

Les groupes de santé estiment qu'un investissement annuel de 75 millions de dollars serait nécessaire pour faire contrepoids aux millions de dollars investis annuellement par les compagnies de tabac pour recruter de nouveaux clients. Le budget actuel accordé à ce chapitre est de 20 millions de dollars au Québec.

Par ailleurs, monsieur Gauvin a indiqué que malgré les hausses récentes du prix du tabac, aucune source crédible n'a signalé un retour des activités de contrebande : « Les poursuites déposées en décembre 1999 par le gouvernement Canadien devant la Cour fédérale des États-Unis, alléguant que certaines compagnies de tabac ont comploté avec des distributeurs et des contrebandiers notoires pour introduire illégalement leurs produits du tabac au Canada, de même que les nouvelles mesures implantées depuis avril 2001, sont des actions efficaces pour contrer la contrebande », a ajouté M. Gauvin.

La hausse des taxes annoncée aujourd'hui, associée à un investissement accru dans la lutte anti-tabac, permettra de diminuer de façon significative les coûts de santé liés au tabagisme.

-30-

Source : Louis Gauvin, **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**
Téléphone : (514) 598-5533 / Téléavertisseur : (514) 361-7046